



VILLE DE SAINTÉ-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1314-2021-L-2

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 17 mars 2025, adoptait le règlement suivant:

RÈGLEMENT 1314-2021-L-2, modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions des superficies minimales d'un lot avec milieu hydrique

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré les certificats de conformité en date du 11 avril 2025 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTÉ-ADELE, le 22 avril 2025.

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques